

ANNEXE II

Baccalauréat professionnel : spécialité Plastiques et composites

Annexe 2/19

remplace l'épreuve E3 de l'annexe IIc de l'arrêté du 8 juillet 2009

**E3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Unités U31, U32, U33, U34, U35

Coefficient : 10

Sous - épreuve E31 : Formation en milieu professionnel

U31

Coefficient : 2

FINALITES ET OBJECTIFS

Cette sous-épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences :

C07 : Assurer le stockage.

C12 : Informer la hiérarchie.

C16 : Rédiger un compte rendu

C20 : transmettre les consignes.

C23 : Vérifier l'application des consignes.

Elle s'appuie sur les activités professionnelles :

A : Pilotage d'une zone de production

A1 : Préparer la production à partir d'un dossier complet.

A11 : Etudier le dossier de fabrication.

A2 : Réaliser la production.

A22 : conduire la production.

B : Participation à l'amélioration de la production et de la qualité.

B2 : Participer à la maintenance de 1er niveau des équipements

B21 : Participer à la maintenance de 1er niveau des outillages et équipements de sa zone de travail.

C : SST

D : Animation de l'équipe de production

D1 : Faire réaliser la production à l'opérateur : participer à la culture « qualité », responsabiliser, impliquer et former.

D12 Participer à l'organisation et à la répartition

E : Communication.

E1 : Connaître les techniques de la communication de façon professionnelle dans les relations de travail.

E11 : Connaître la communication écrite : rapports, dessins et schémas techniques, outil informatique.

Nota : A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activités de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E31 et le diplôme ne pourra pas être délivré.

MODES D'EVALUATION

PONCTUEL : LA SOUS-ÉPREUVE SE DÉROULE EN DEUX PARTIES EN CENTRE D'EXAMEN

Première partie : pratique, coefficient : 1,5

Durée : 2 heures

L'évaluation est réalisée conjointement par un enseignant du domaine professionnel et un professionnel* d'une entreprise.

* *L'absence du professionnel n'invalide pas l'évaluation*

Déroulement : Le candidat est en situation de travail sur un poste de production (qu'il occupe pour une durée au minimum de deux heures). L'évaluation du candidat porte sur

- les activités de conduite de production : **une heure**
- la rédaction des documents nécessaires à l'information de l'encadrement, la transmission et la vérification de l'application des consignes : **40 minutes**
- un entretien d'une durée de : **20 minutes**

On donne : dans le cadre d'une activité de conduite de production

Les éléments nécessaires du dossier de fabrication : fiche de contrôle, plan pièce, pièce type, document de suivi de fabrication, plan ou fiche outillage, fiche sécurité, fiches sécurité-machines, ...
Le poste ou la zone de travail installé et en cours de production.

Les outils et moyens de contrôle opérationnels ;

Une GPAO ou un dispositif équivalent.

La procédure de maintenance ;

Les carnets d'entretien ;

Consignes spécifiques affichées au poste de travail et portées à la connaissance du personnel.

On demande :

Renseigner les documents de suivi de fabrication ;

Réaliser la finition, le conditionnement et l'évacuation des produits finis.

Transmettre, au service maintenance et à la hiérarchie, les constats et observations relatifs aux dysfonctionnements.

Veiller à la mise en œuvre des équipements de protection collective, à la vérification et au port des équipements de protection individuels adaptés ;

Contribuer à la sensibilisation et à la formation à la sécurité ainsi qu'à la protection de l'environnement ;

En cas de situation dangereuse ou d'accident intervenir dans les limites prévues et alerter.

D'établir les consignes permettant de :

- nettoyer ou faire nettoyer régulièrement la zone de travail ;
- ranger ou faire ranger sa zone de travail ;
- respecter les conditions éventuelles d'hygiène spécifiques.

Critères d'évaluation :

Les documents de suivi de fabrication sont renseignés.

La finition, le conditionnement et l'évacuation des produits finis sont assurés.

Les dysfonctionnements sont constatés et signalés.

L'encadrement est informé.

Les EPI sont portés systématiquement.

La manipulation et l'utilisation des produits, des matériels et des outillages individuels sont effectuées en toute sécurité.

L'accès aux zones dangereuses est repéré et protégé

Les conditions spécifiques d'hygiène sont respectées.

Deuxième partie : orale, coefficient : 0,5

Durée : 20 mn

Un professeur du domaine professionnel procède à l'**interrogation orale du candidat** qui dispose d'un temps de préparation de 20 min pour organiser ses réponses. Le professeur dispose avant l'épreuve des comptes-rendus des activités professionnelles réalisées par le candidat.

Le professeur propose plusieurs questions relatives aux conditions d'exercice d'activités repérées pour leur intérêt professionnel. Le temps de préparation permet à l'élève d'organiser ses réponses en vue de la soutenance qui comprend deux parties d'une durée équivalente :

- la **première partie** pendant laquelle l'élève expose les réponses aux questions posées en montrant notamment comme les notions ou démarches abordées en formation ont été mises en œuvre ou identifiées dans les situations d'entreprise décrites au sein des comptes rendus
- la **seconde partie** se déroule sous forme d'un entretien et vise à préciser, compléter ou

élargir le champ de réponses apportées par l'élève.

L'évaluation prend en compte la qualité, la précision et la pertinence des informations apportées dans la description des problématiques et solutions attachées aux situations professionnelles.

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Il se décomposera en **trois situations** d'évaluation qui se dérouleront lors des PFMP

Première situation d'évaluation

L'évaluation est réalisée conjointement par le tuteur et un enseignant du domaine professionnel appartenant à l'équipe pédagogique du centre de formation.

Compétence évaluée lors de la première situation d'évaluation

C7 : Assurer le stockage.

Déroulement : Le candidat est en situation de travail sur un poste de production qu'il occupe pour une durée au minimum de deux heures. L'évaluation du candidat porte sur les activités de conduite de production.

On donne : dans le cadre d'une activité de conduite de production

Les éléments nécessaires du dossier de fabrication : fiche de contrôle, plan pièce, pièce type, document de suivi de fabrication...

Le poste de travail installé.

Les outils et moyens de contrôle opérationnels.

Une GPAO ou un dispositif équivalent.

Les éléments nécessaires du dossier de fabrication.

Poste de travail en cours de production.

On demande :

Renseigner les documents de suivi de fabrication.

Réaliser la finition, le conditionnement et l'évacuation des produits finis.

Critères d'évaluation :

Les documents de suivi de fabrication sont renseignés.

La finition, le conditionnement et l'évacuation des produits finis sont assurés.

Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation est réalisée conjointement par le tuteur et un enseignant du domaine professionnel appartenant à l'équipe pédagogique du centre de formation.

Compétences évaluées lors de la deuxième situation d'évaluation

C12 : Informer la hiérarchie.

C20 : Transmettre les consignes.

C23 : Vérifier l'application des consignes

Déroulement : A partir de l'observation d'une situation de travail dans l'entreprise, le candidat rédige les documents nécessaires à l'information de l'encadrement, la transmission et la vérification de l'application des consignes. Ces documents servent de base à un entretien dans l'entreprise d'une durée de 20 minutes.

On donne :

La procédure de maintenance ;

Les carnets d'entretien.

Le poste ou la zone de travail installé ;

Le service maintenance

Livret d'accueil ;

Consignes spécifiques affichées au poste de travail et portées à la connaissance du personnel
Eléments du dossier de fabrication : fiche sécurité, fiches sécurité-machines.
Dispositifs de protection collective : ventilation, aspiration... ;
Équipements de protection individuelle (EPI).

On demande :

Transmettre, au service maintenance et à la hiérarchie, les constats et observations relatifs aux dysfonctionnements.

Veiller à la mise en oeuvre des équipements de protection collective, à la vérification et au port des équipements de protection individuelle adaptés ;

Contribuer à la sensibilisation et à la formation à la sécurité ainsi qu'à la protection de l'environnement ;

En cas de situation dangereuse ou d'accident intervenir dans les limites prévues et alerter.

D'établir les consignes permettant de :

- nettoyer ou faire nettoyer régulièrement la zone de travail ;
- ranger ou faire ranger sa zone de travail ;
- respecter les conditions éventuelles d'hygiène spécifiques.

Critères d'évaluation :

Les dysfonctionnements sont constatés et signalés au service maintenance.

La hiérarchie est informée.

Les EPI sont portés systématiquement.

La manipulation et l'utilisation des produits, des matériels et des outillages individuels sont effectuées en toute sécurité.

L'accès aux zones dangereuses est repéré et protégé

Le poste de travail est propre et rangé

Le personnel respecte les conditions spécifiques d'hygiène

Troisième situation d'évaluation

L'évaluation est réalisée par un enseignant du domaine professionnel. Le tuteur de l'élève lors des PFMP est invité à prendre part à l'évaluation.

Compétences évaluées :

C16 : Rédiger un compte rendu

Déroulement :

La situation prend appui sur les comptes rendus réalisés par le candidat durant les périodes de formation en entreprise.

Les comptes-rendus rédigés par le candidat servent à :

- décrire un nombre limité de situations d'entreprise se rapportant aux domaines du pilotage d'une zone de production, de la participation à l'amélioration de la production et de la qualité, à l'animation de l'équipe de production, à de la communication ;
- exploiter une documentation simple pour déterminer ses droits et obligations dans le cadre de l'exercice de sa profession.

Les objectifs pédagogiques associés aux comptes rendus et à l'évaluation de l'unité U31 sont définis par l'équipe pédagogique avant chaque période en entreprise.

Au deuxième semestre de l'année Terminale dans les semaines qui suivent la **dernière période de formation en entreprise**, une soutenance **d'une durée de 20 minutes** est organisée.

Les professeurs disposent avant l'épreuve des comptes rendus de l'élève. Ils proposent plusieurs questions relatives aux conditions d'exercice d'activités repérées dans les comptes rendus pour leur intérêt professionnel. Un temps de préparation d'une durée de 20 min est laissé à l'élève afin qu'il puisse organiser ses réponses en vue de la soutenance qui comprend deux parties d'une durée équivalente :

- la première partie pendant laquelle l'élève expose les réponses aux questions posées en montrant notamment comme les notions ou démarches abordées en formation ont été mises en œuvre ou identifiées dans les situations d'entreprise décrites au sein des comptes rendus
- la seconde partie, se déroule sous forme d'un entretien et vise à préciser, compléter ou élargir le champ de réponses apportées par l'élève.

L'évaluation prend en compte la qualité, la précision et la pertinence des informations apportées dans la description des problématiques et solutions attachées aux situations professionnelles.

| | |
|--|----------------------|
| Sous - épreuve E32 : Préparation de la production | |
| U32 | Coefficient 2 |

Pour la définition de la sous-épreuve, se référer à l'annexe IIc de l'arrêté du 8 juillet 2009 portant création de la spécialité « Plastiques et composites » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.

| | |
|---|----------------------|
| Sous - épreuve E33 : Démarrage, pilotage, arrêt et amélioration de la production | |
| U33 | Coefficient 4 |

Pour la définition de la sous-épreuve, se référer à l'annexe IIc de l'arrêté du 8 juillet 2009 portant création de la spécialité « Plastiques et composites » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.

| | |
|--|------------------------|
| Sous-épreuve E34 : Economie-gestion | |
| U 34 | Coefficient : 1 |

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au baccalauréat professionnel.

| | |
|---|------------------------|
| Sous-épreuve E35 : Prévention –santé - environnement | |
| U 35 | Coefficient : 1 |

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de prévention, santé, environnement au baccalauréat professionnel.